LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK

MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HAVELOCK
PROVINCE OF QUEBEC
REGULAR MEETING HELD ON FEBRUARY 10TH 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, lundi le 10 février 2025 à compter de 19h30 à l'Hôtel de ville sise au 481 route 203 à Havelock QC, laquelle est enregistrée.

MINUTES of the regular meeting of the Municipal council on Monday, February 10th, 2025 at 07:30 p.m. at the Town Hall located at 481 route 203 Havelock QC, which meeting is recorded.

Sont présent(e)s à cette réunion à l'Hôtel de ville
The people below are present at this meeting at the Town hall
Mme Hélène Lavallée, mairesse/Mayor;
M. Thomas Daneau, conseillère/Councillor nº1,
Mme Lori Sutton-Carroll, conseillère/Councillor nº2;
M. Gregg Edwards, conseiller/Councillor nº 3;
Mme Vivianne Bleau, conseillère/Councillor nº 4.
M. Michael Allen, conseiller/Councillor nº 5.
Mme Chelsea Sutton, conseillère/Councillor nº 6.

Sont absent(e)s / Are absents

Est également présente à cette réunion à l'Hôtel de ville
Is also present, at this meeting at the Town Hall
Mylène Vincent, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim / Director General and Clerk-Treasurer Interim

1-VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, Mme Hélène Lavallée, présidente d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

1-VERIFICATION OF QUORUM AND OPENING OF MEETING

At 07:30 p.m., Mrs Hélène Lavallée, president of assembly, declare the meeting open after checking the quorum.

2025-02-018 **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu unanimement par les conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification, avec l'ajout des sujets suivants :

- 11A : Cours de dans western à l'hôtel de ville
- 11B : Projet Vitalisation FRR

ADOPTÉE

2-READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

It is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor having not voted.

TO ADOPT the agenda as tabled and, consequently, it remains open to any modification, with the addition of the following subjects:

- 11A: Western dance classes at Town Hall
- 11B: Projet Vitalisation FRR

CARRIED

PÉRIODE DE QUESTIONS/ QUESTION PERIOD

Les citoyens présents dans la salle sont invités à poser leur question/ Citizens present in the room are invited to ask their questions.

2025-02-019 **3A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membre du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu unanimement par les conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025.

ADOPTÉE

3A-ADOPTION OF THE MINUTES FOR THE JANVIER 15TH, 2025 - REGULAR MEETING

WHEREAS the members of Council have individually read the minutes of the regular meeting of January 15th, 2025;

WHEREAS Council members waive the reading of the minutes;

Moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by those Councillors present, the Mayor did not vote

TO ADOPT the minutes of the regular meeting of January 15th, 2025.

CARRIED

2025-02-020 **3B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membre du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu unanimement par les conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2025.

ADOPTÉE

3B-ADOPTION OF THE MINUTES FOR THE JANUARY 29TH, 2024 – SPECIAL MEETING

WHEREAS the members of the Borough Council have individually read the minutes of the special meeting held on January 29, 2025;

WHEREAS Council members waive the reading of the minutes;

Moved by Vivianne Bleau
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by those Councillors present, the Mayor having not voted.

TO ADOPT the minutes of the special meeting of January 29, 2025.

CARRIED

2025-02-021 **4A- ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER EN DATE DU 10 FÉVRIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 15 janvier 2025;

Total des paiements émis (chèques 19 208 à 19 216)	**47 074.81$**
Total des déboursés ou incompressibles	**27 326.59$**
Total des achats à payer	**75 443.96$**
Total des salaires - Élus	**7 105.83$**
Total des salaires - Administration	**10 370.00$**
Total des salaires - Autres	**393.75$**
Total	**167 714.94$**

Conséquemment, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Chelsea Sutton
Et résolu unanimement par les conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ADOPTER la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

4A-ADOPTION OF THE ACCOUNT PAID AND TO BE PAID–FEBRUARY 10th, 2025

WHEREAS council acknowledges the list of accounts paid in accordance with the incompressible expenses, the delegation of authorization to the Director General and Clerk-Treasurer, and the authorization to pay accounts pertaining to decisions taken at the regular meeting of January 15th,2025.

Total of cheques (19208 to 19216)	**47 074.81$**
Total disbursements or incompressibles	**27 326.59$**
Total purchases payable	**75 443.96$**
Total of salaries – Elected Officials	**7 105.83$**
Total of salaries - Administration	**10 370.00$**
Total of salaries - Others	**393.75$**
Total	**167 714.94$**

Consequently, it is moved by Lori Sutton-Carroll,
Seconded by Chelsea Sutton
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

TO ADOPT the list of accounts payable and authorize their payment.

CARRIED

2025-02-022 **04B– FACTURE SUPPLÉMENTAIRE 2024-SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la municipalité a une entente de service en sécurité incendie avec le Canton de Hemmingford;

ATTENDU QUE les honoraires de base annuelle selon l'entente pour le service de protection contre les incendies pour l'année 2024 est de 53 060.40$;

ATTENDU QUE le rapport annuel des appels pour l'année 2024 établit un total de 124 000.00$ pour l'ensemble des appels à la Centrale 9-1-1 pour le Canton de Havelock;

ATTENDU QUE la facture supplémentaire pour le service de sécurité incendie est de 70 939.60$

Pour ces motifs, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Michael Allen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'AUTORISER la directrice général et greffière-trésorière à effectuer le paiement de la facture supplémentaire pour les frais de services de sécurité incendie en vertu de l'entente 2021-2025 avec le Canton de Hemmingford.

ADOPTÉE

04.2 – SUPPLEMENTARY INVOICE 2024 FIRE SAFETY SERVICE

WHEREAS the Municipality has a fire protection service agreement with the Township of Hemmingford;

WHEREAS the annual base fee according to the agreement for the fire protection service for the year 2024 is $53,060.40;

WHEREAS le rapport annuel des appels pour l'année 2024 établit un total de 124 000.00$ pour l'ensemble des appels à la Centrale 9-1-1 pour le Canton de Havelock;

WHEREAS the additional bill for the Fire Department is $70,939.60,

For these reasons, it was moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

TO AUTHORIZE the Director General and Clerk-Treasurer to pay the additional invoice for fire safety services under the 2021-2025 agreement with the Township of Hemmingford.

CARRIED

2025-02-023 **05A – ADOPTION DE LA LISTE PRÉLIMINAIRE DES IMMEUBLES POUR VENTE POUR TAXES IMPAYÉES**

ATTENDU QUE QU'en vertu du code municipal (art. 1022), le directrice générale et greffière-trésorière doit préparer un état indiquant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels que désignés au rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

Par conséquent, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Michael Allen
Et Résolu à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté

- **D'ADOPTER** la liste préliminaire des immeubles pour vente pour taxes impayées;
- **QU**'une lettre enregistrée soit envoyée aux propriétaires ayant un arrérage de 25.00$ ou plus les avisant d'acquitter leur arrérages de taxes indiqués à leur compte client et par huissier pour les propriétés qui ont été identifiées;
- **QU**'à défaut de paiement au 7 mars 2025, les propriétés visées seront sur la liste officielle des immeubles en vente pour taxes impayées à être adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 mars 2025.

ADOPTÉE

5A – ADOPTION OF THE PRELIMINARY LIST OF PROPERTIES FOR SALE FOR UNPAID TAXES

WHEREAS in accordance with the Municipal Code (art. 1022), the Director General and Clerk-Treasurer must prepare a statement indicating the names and states of all persons indebted to the Municipality for municipal taxes, as designated on the assessment roll;

WHEREAS this statement must be submitted to and approved by Council;

Consequently, it is proposed by Gregg Edwards

Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

- **TO ADOPT** the preliminary list of properties for sale for unpaid taxes;
- **THAT** a registered letter be sent to property owners with tax arrears of $25.00 or more, advising them to pay the tax arrears shown on their account and by bailiff for the properties identified;
- **THAT** in the event of non-payment by March 7, 2025, the properties concerned will be included on the official list of properties for sale for unpaid taxes, to be adopted by the municipal council at its regular meeting of March 10, 2025.

ADOPTÉE

2025-02-024 **5B-DÉPÔT DU RAPPORT DES SITES CONTAMINÉS**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement exige depuis 2015, que les organismes municipaux doivent appliquer de nouvelles normes comptables, soit le nouveau chapitre SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés du
Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait des recherches à ce niveau ;

Il est proposé par Thomas Daneau
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER le dépôt du rapport des sites contaminés pour l'année fiscale 2024.

ADOPTÉE

5B-SUBMISSION OF CONTAMINATED SITES REPORT

WHEREAS since 2015, the Ministère de l'Environnement has required municipal organizations to apply new accounting standards, namely the new Section PS 3260 - Contaminated Sites Liabilities of the CICA Public Sector Accounting Handbook ;

WHEREAS the General Manager has researched this ;

Consequently, it is proposed by Thomas Daneau
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

TO ACCEPT the filing of the contaminated sites report for fiscal year 2024.

CARRIED

2025-02-025 **5C-ENTRETIEN MÉNAGER POUR L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est au coût de 35$/heure pour l'entretien de l'hôtel de ville, la prestataire de service fournira les produits nettoyants, à l'exception du papier essuie-tout, les heures de prestation seraient faites en présence d'un employé qui pourra constater le temps de la prestation;

CONSIDÉRANT QUE un premier gros entretien est évalué à 120,00$, qui inclut :

- Époussetage de tout le bâtiment;
- Contour des fenêtre (insecte, poussière, etc.)
- Cuisinette;
- Aspirateur sur les deux étages;
- Lavage de plancher;
- Salle de bain au rez-de-chaussée;
- Petit comptoir avec lavabo au 2e étage;
- Désinfectant sur surfaces communes, poignées de porte, bras de chaises, interrupteurs, etc.
- Poubelles au besoin.

CONSIDÉRANT QUE aux 2 semaines un entretien d'environ 70$ comme suit :

- Salle de bain au rez-de-chaussée;
- Cuisinette;

- Désinfectant sur surfaces communes;
- Époussetage prioritaire ou demande spéciale
- Poubelle au besoin
- Aspirateur sur les 2 étages
- Lavage de plancher

Il est proposé par Chelsea Sutton
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER l'offre de service D'Entretien Ménager Solution au coût de 35$ de l'heure.

ADOPTÉE

5C- CLEANING SERVICES FOR THE TOWN HALL

WHEREAS the offer of service is at a cost of $35/hour for the maintenance of the Town Hall, the service provider will supply the cleaning products, with the exception of paper towels, the hours of service will be done in the presence of an employee who will be able to note the time of service;

WHEREAS a first major maintenance is estimated at $120.00, which includes :
- Dusting of the entire building;
- Window surrounds (insects, dust, etc.)
- Kitchenette;
- Vacuum cleaner on both floors;
- Floor washing;
- Bathroom on first floor;
- Small counter with sink on 2nd floor;
- Disinfectant on common surfaces, door handles, chair arms, light switches, etc.
- Garbage cans as needed.

WHEREAS every 2 weeks maintenance of approximately $70 as follows:
- Ground-floor bathroom;
- Kitchenette;
- Disinfectant on common surfaces;
- Priority dusting or special request
- Garbage can as needed
- Vacuum cleaner on 2 floors
- Floor cleaning

Consequently, it is proposed by Chelsea Sutton
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

TO ACCEPT D'Entretien Ménager Solution's offer of service at a cost of $35 per hour.

CARRIED

2025-02-026 **5D- EMBAUCHE : DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mylène Vincent, a démissionné du poste au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE Mylène Vincent a accepté le poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim le temps de trouver une personne qualifiée pour le poste de directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs publications ont été faites par le biais de plateformes dédiées au monde municipal et autres médias; QUE la description du poste ainsi que les compétences et qualités recherchées étaient identifiées;

Il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

DE NOMMER M. Alain Rheault au poste de directeur général et greffier-trésorier, poste qu'il occupera dans les meilleurs délais du mois de février 2025.

ADOPTÉE

5B-HIRING – DIRECTOR GENERAL AND CLERK-TREASURER

WHEREAS the Director General and Clerk-Treasurer, Mylène Vincent, has resigned from the position effective December 31, 2024;

WHEREAS Mylène Vincent has accepted the position of Acting Director General and Clerk-Treasurer until such time as a qualified person can be found for the position of Director General and Clerk-Treasurer;

WHEREAS several publications were made through platforms dedicated to the municipal world and other media; THAT the job description as well as the skills and qualities sought were identified;

Consequently, it is proposed by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

TO APPOINT Mr. Alain Rheault to the position of General Manager and Clerk-Treasurer, a position he will occupy as soon as possible after February 2025.

CARRIED

2025-02-027 **5E- INSCRIPTION AU SERVICE « CLICSÉQUR » DE REVENU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alain Rheault est nommé directeur général et greffier-trésorier pour le Canton de Havelock ;

IL EST PROPOSÉ par Chelsea Sutton
APPUYÉ par Gregg Edwards
ET RÉSOLU unanimement, la mairesse n'ayant pas voté,

QUE M. Alain Rheault, directeur général et greffier-trésorier ci-après la « représentant » soit, et il est par la présentes autorisé :
• à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
• à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
• à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
• à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

5E-REGISTRATION FOR REVENU QUÉBEC'S "CLICSÉQUR" SERVICE

WHEREAS Mr. Alain Rheault has been appointed Director General and Clerk-Treasurer for the Township of Havelock;

Consequently, it is proposed by Chelsea Sutton
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

THAT Mr. Alain Rheault, Director General and Clerk-Treasurer, hereinafter referred to as the "representative", be and is hereby authorized :

- to manage the company's registration with clicSÉQUR - Entreprises;
- to manage the Company's registration in Mon dossier pour les entreprises and, generally, to do all that is useful and necessary for this purpose;

- to fulfill and assume the roles and responsibilities of the person responsible for electronic services as described in the terms of use of My Business Account, in particular by granting authorization or power of attorney to the company's users, as well as to other companies;

- to consult the company's file and to act in the name of and on behalf of the company, for all taxation periods and years (past, current and future), including the power to participate in any negotiations with Revenu Québec, with respect to all information that Revenu Québec holds about the Company for the application or enforcement of tax laws, the Excise Tax Act and the Act to Facilitate the Payment of Support, by communicating with Revenu Québec by all available means of communication (by telephone, in person, by mail and using online services).

CARRIED

2025-02-028

5F- MODIFICATION DE LA LISTE DES SIGNATAIRES ET DU GESTIONNAIRE VISA- CAISSE DESJARDINS DU HAUT-SAINT-LAURENT POUR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier la liste des signataires au compte de la Caisse Desjardins de la Municipalité du Canton de Havelock;

ATTENDU QUE les chèques doivent être cosignés par le maire ou son remplaçant désigné par la résolution (en cas d'absence du maire) ET par le directeur général et greffier-trésorier ou un membre de l'équipe administrative (en cas d'absence du directeur général et greffier-trésorier);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les représentants VISA de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Chelsea Sutton
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les signataires aux comptes de la Caisse Desjardins du Haut Saint-Laurent au nom de la Municipalité du Canton de Havelock, soient les suivants :

- Hélène Lavallée, mairesse
- Gregg Edwards, conseiller no.3
- Alain Rheault, Directeur général et greffier-trésorier
- Athéna Vatista, aide-secrétaire

QUE la gestionnaire VISA soit :

- Alain Rheault, Directeur général et greffier-trésorier

ADOPTÉE

5F- MODIFICATION OF THE LIST OF SIGNATORIES AND OF THE MANAGER VISA- CAISSE DESJARDINS DU HAUT-SAINT-LAURENT FOR THE MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HAVELOCK

WHEREAS it is necessary to modify the list of signatories to the Caisse Desjardins of the Municipalité du Canton de Havelock account;

WHEREAS cheques must be co-signed by the Mayor or his replacement designated by resolution (in the absence of the Mayor) AND by the Director General and Clerk-Treasurer or a member of the administrative team (in the absence of the Director General and Clerk-Treasurer);

WHEREAS it is necessary to modify the Municipality's VISA representatives;

WHEREAS Mr. Alain Rheault possesses municipal skills and experience and has the qualifications required for the position of Director General and Clerk-Treasurer;

Consequently, it is proposed by Chelsea Sutton
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

THAT the signatories to the Caisse Desjardins du Haut Saint-Laurent accounts on behalf of the Municipality of the Township of Havelock be as follows:

- Hélène Lavallée, Mayor
- Gregg Edwards, Councillor no.3
- Alain Rheault, Director General and Clerk-Treasurer
- Athéna Vatista, Assistant Secretary

THAT the VISA manager be :

- Alain Rheault, Director General r and Clerk-Treasurer

CARRIED

2025-02-029 **5G-EMBAUCHE -CONSULTANTE EN GESTION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE Alain Rheault est nommé directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU QU'une période de soutien et d'intégration est souhaitable avec la consultation et l'aide de Mylène Vincent;

ATTENDU QUE les conditions de travail ont été discuté et que les membres du conseil sont favorables;

Pour ces motifs, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'a pas voté.

QUE Mylène Vincent est nommée consultante en gestion municipal pour un contrat se terminant au 2 mai 2025, sans heures garanties, les besoins de la municipalité seront réévalués à la séance de Mai 2025.

ADOPTÉE

5G-HIRING - MUNICIPAL MANAGEMENT CONSULTANT

WHEREAS Alain Rheault has been appointed Director General and Clerk-Treasurer;

WHEREAS a period of support and integration is desirable with the consultation and assistance of Mylène Vincent;

WHEREAS the working conditions have been discussed and the Board members are favourable;

WHEREAS Mr. Alain Rheault possesses municipal skills and experience and has the qualifications required for the position of Director General and Clerk-Treasurer;

Consequently, it is proposed by Gregg Edwards
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

THAT Mylène Vincent be appointed Municipal Management Consultant for a contract ending May 2, 2025, with no guaranteed hours. The municipality's needs will be re-evaluated at the May 2025 meeting.

CARRIED

6A – RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU CANTON DE HEMMINGFORD

Aucun rapport n'a été remis depuis la séance ordinaire de janvier 2025.

6A – FILING OF THE REPORT FROM THE CANTON DE HEMMINGFORD FIRE SAFETY SERVICE FOR HAVELOCK

No report has been submitted since the regular meeting of January 2025.

2025-02-030 **6B- ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE**

ATTENDU QUE les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

ATTENDU QUE les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

ATTENDU QUE l'entente de service est d'une durée de 3 ans moyennant une contribution annuelle de 225.00$;

ATTENDU QUE la Municipalité fera appel aux services de la Croix-Rouge lors de sinistres majeurs et mineurs;

En conséquence, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Chelsea Sutton
Et résolu unanimement par les conseillers présents, la mairesse n'a pas voté.

D'APPROUVER l'entente de services avec la Croix-Rouge, **D'AUTORISER** Mme Hélène Lavallée, mairesse et M. Alain Rheault, directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de services **ET D'AUTORISER** le paiement de la cotisation dès la signature de l'entente.

ADOPTÉE

6B – DISASTER SERVICES AGREEMENT – RED-CROSS

This resolution is only available in French.

CARRIED

2025-02-031 **7A- AJOUT DE SIGNALISATION À L'INTERSECTION DE LA MONTÉE GIROUX ET DE LA ROUTE 202**

Il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Lori Sutton-Carroll

Et résolu unanimement par les conseillers présents, la mairesse n'a pas voté

D'AUTORISER l'achat d'un panneau d'arrêt en croix, un panneau d'arrêt.

ADOPTÉE

07A-REVISION OF PLANS AND SPECIFICATIONS - PAVING REPAIRS ON MONTÉE STEVENSON - PUBLIC CALL FOR TENDERS

Moved by Vivianne Bleau
seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously resolved by the Councillors present, the Mayor did not vote.

TO AUTHORIZE the purchase of a cross-stop sign and a stop sign.

CARRIED

8A - DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'URBANISTE POUR JANVIER 2025

Mme Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activités du service de l'urbanisme pour le mois de janvier 2025.

8A - FILING OF THE MONTHLY REPORT -URBANISTS – JANUARY 2025

The Director General and Clerk-Treasurer, submits the planning department's activity report for the month of January 2025.

2025-02-032 **08B-AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 251-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 251 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SUR LES COUPES D'ARBRES**

Vivianne Bleau, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'à la présente séance du conseil municipal, le projet de règlement no.251-17 modifiant le règlement de zonage no 251 afin de modifier certaines dispositions sur les coupes d'arbres sera présenté pour adoption.

- Que ce projet de règlement prévoit le retrait de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour la coupe d'arbres.

08B- NOTICE OF MOTION - DRAFT BY-LAW NO. 251-17 AMENDING ZONING BY-LAW NO. 251 TO MODIFY CERTAIN PROVISIONS CONCERNING TREE CUTTING

Vivianne Bleau, hereby:

- Gives notice of motion that at the present meeting of the municipal council, draft by-law no. 251-17 amending zoning by-law no. 251 in order to modify certain provisions concerning tree cutting will be presented for adoption.

- That this draft by-law provides for the removal of the obligation to obtain a certificate of authorization for tree cutting.

2025-02-033 **08C-PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 251-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 251 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SUR LES COUPES D'ARBRES**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 251 de la municipalité d'Havelock est entré en vigueur le 8 septembre 2004;

ATTENDU QUE la municipalité d'Havelock souhaite modifier des dispositions relatives aux coupes d'arbres;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 10 février 2025;

ATTENDU QU'une consultation publique est prévue le 10 mars 2025 à 19h15;

Il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Michael Allen
Et résolu unanimement par les conseillers présents, la mairesse n'a pas voté.

D'ADOPTER le projet de règlement no. 251-17 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

08C- PRESENTATION AND ADOPTION OF DRAFT BY-LAW NO. 251-17 AMENDING ZONING BY-LAW NO. 251 IN ORDER TO MODIFY CERTAIN PROVISIONS CONCERNING TREE CUTTING

WHEREAS the revised schéma d'aménagement of the MRC du Haut Saint-Laurent came into force on November 1, 2000;

WHEREAS Zoning By-law 251 of the Municipality of Havelock came into force on September 8, 2004

WHEREAS the Municipality of Havelock wishes to amend provisions relating to tree cutting;

WHEREAS a notice of motion was given on February 10, 2025;

WHEREAS a public consultation is scheduled for March 10, 2025 at 7:15 p.m;

Consequently, it is proposed by Vivianne Bleau
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

TO ADOPT draft by-law no. 251-17 with the exemption of its reading.

CARRIED

2025-02-034 **08D-AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 324-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICAT NO 324 AFIN D'ABORGER CERTAINES DISPOSITIONS SUR LES COUPES D'ARBRES**

Vivianne Bleau, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'à la présente séance du conseil municipal, le projet de règlement no.324-2 modifiant le règlement permis et certificats no. 324 afin d'abroger certaines dispositions sur les coupes d'arbres.
- Que ce projet de règlement prévoit l'abrogation du paragraphe 5 du 1er alinéa de l'article 4.1 et de l'article 4.8.

08D- NOTICE OF MOTION - DRAFT BY-LAW NO. 324-2 AMENDING PERMIT AND CERTIFICATE BY-LAW NO. 324 IN ORDER TO ADDRESS CERTAIN TREE-CUTTING PROVISIONS

Vivianne Bleau, hereby:

- Gives notice of motion that at the present meeting of the municipal council, draft by-law no. 324-2 amending permit and certificate by-law no. 324 in order to repeal certain provisions concerning tree cutting.
- That this draft by-law provides for the repeal of paragraph 5 of the 1st paragraph of article 4.1 and of article 4.8.

2025-02-035 **08E-PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 324-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICAT N0 324 AFIN D'ABROGER CERTAINES DISPOSITIONS SUR LES COUPES D'ARBRES**

ATTENDU QUE le règlement permis et certificat numéro 324 de la municipalité d'Havelock est entré en vigueur le 22 août 2022;

ATTENDU QUE la municipalité d'Havelock souhaite abroger des dispositions relatives aux coupes d'arbres;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 10 février 2025;

Il est proposé par Chelsea Sutton
Appuyé par Michael Allen
Et résolu unanimement par les conseillers présents, la mairesse n'a pas voté.

D'ADOPTER le premier projet de règlement no. 324-2 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

08E- PRESENTATION AND ADOPTION OF DRAFT BY-LAW NO. 324-2 AMENDING PERMIT AND CERTIFICATE BY-LAW NO. 324 IN ORDER TO REPEAL CERTAIN PROVISIONS CONCERNING TREE CUTTING

WHEREAS the Municipality of Havelock's permit and certificate by-law number 324 came into force on August 22, 2022;

WHEREAS the Municipality of Havelock wishes to repeal certain provisions relating to tree cutting;

WHEREAS a notice of motion was given on February 10, 2025;

Consequently, it is proposed by Chelsea Sutton
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

TO ADOPT first draft by-law no. 324-2 with the exemption of its reading.

CARRIED

20h22 : Gregg Edwards quitte son siège, il est concerné par le point suivant.

8:22pm: Gregg Edwards leaves his seat, as he is concerned by the next item.

2025-02-036 **08F- RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'HAVELOCK AUPRÈS DE LA CPTAQ EN LIEN AVEC LA DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 5 621 903 AFIN DE RATTACHER LA PARTIE AU LOT 5 620 765 (Dossier 2025-01-0001)**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur M. Charles Gregg Edwards s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise une demande pour autoriser l'aliénation d'une partie du lot 5 621 905(384,9 m2) afin de rattacher la partie au lot 5 620 765(1587,9 m2);

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale de la propriété concernée est de 1972,80 m2;

CONSIDÉRANT QUE Le demandeur M. Charles Gregg Edwards souhaite rester propriétaire des lots 5 621 905 et 5 620 765;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la demande n'a pas d'effet négatif ou d'impact majeur sur le territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur;

Il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Michael Allen

Et résolu unanimement par les conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté et Gregg Edwards n'ayant pas voté

QUE le Conseil municipal du Canton de Havelock recommande à la commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) de faire droit à la demande d'autorisation du dossier 2025-01-0001 en lien avec l'aliénation d'une partie du lot 5 621 903 afin de rattacher la partie au lot 5 620 765 2025-01-0001.

ADOTÉE

08F- RECOMMENDATION BY THE MUNICIPALITY OF THE CANTON OF HAVELOCK TO THE CPTAQ IN CONNECTION WITH THE REQUEST FOR AUTHORIZATION TO TRANSFER PART OF LOT 5 621 903 IN ORDER TO CONNECT THE PART TO LOT 5 620 765 (File 2025-01-0001)

WHEREAS the applicant, Mr. Charles Gregg Edwards, has addressed a request to the Commission to authorize the disposal of part of lot 5 621 905 (384.9 m2) in order to attach the part to lot 5 620 765 (1587.9 m2);

WHEREAS the total surface area of the property concerned is 1972.80 m2;

WHEREAS the applicant, Mr. Charles Gregg Edwards, wishes to retain ownership of lots 5 621 905 and 5 620 765;

WHEREAS the nature of this request will not have a major negative impact on agricultural land;

WHEREAS this request complies with current municipal by-laws;

Consequently, it is proposed by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote and Gregg Edwards did not vote.

THAT the Municipal Council of the Township of Havelock recommends to the Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) to grant the request for authorization in file #2025-01-0001 in connection with the alienation of a portion of lot #5,621,903 in order to attach the portion to lot #5,620,765 #2025-01-0001.

CARRIED

20h25 : Gregg Edwards reprend son siège.

8:25pm: Gregg Edwards returns to his seat.

2025-02-037 **11A-COURS DE DANSE – UTILISATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée Charland offre de cours de danse western;

CONSIDÉRANT QUE les cours seront offerts une fois par semaine les mercredi soir à 19h00 au coût de 5$ par personne par cours;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les tarifs no.256 indique que la location de la salle est au coût de 75$ par jour**;**

Il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Chelsea Sutton
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'a pas voté.

D'OFFRIR la salle de l'hôtel de ville gratuitement à Mme Josée Charland pour l'offre de cours de danse western, **QUE** la salle devra être remise dans le même état qu'à son arrivée; **ET QUE** le conseil municipal aura priorité sur l'utilisation de la salle, le cas échéant.

ADOPTÉE

11A-DANCE CLASSES - USE OF THE TOWN HALL

WHEREAS Mrs. Josée Charland offers western dance classes;

WHEREAS classes will be offered once a week on Wednesday evenings at 7:00 p.m. at a cost of $5 per person per class;

WHEREAS tariff by-law no.256 indicates that the cost of renting the hall is $75 per day;

It is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Chelsea Sutton
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

TO OFFER the Town Hall hall free of charge to Ms. Josée Charland for her western dance classes; **THAT** the hall must be returned in the same condition as when she arrived; **AND THAT** the Town Council will have priority over the use of the hall, if applicable.

CARRIED

2025-02-038 **MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS**

Il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Michael Allen
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'a pas voté.

DE MODIFIER le règlement sur les tarifs no.256 afin de modifier l'article sur les frais relatifs à l'utilisation de la salle de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

AMENDMENT TO THE RATES BY-LAW

It is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

TO AMEND Rate Bylaw 256 in order to modify the section on fees for the use of the Town Hall.

CARRIED

2025-02-039 **11B – PROJET DANS LE CADRE FRR-VITALISATION**

Il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Thomas Daneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant voté.

D'OBTENIR des tarifs pour une base de béton et la construction d'un gazebo ou un préfabriqué pour présenter un projet dans le cadre du FRR-Vitalisation.

ADOPTÉE

11B-FRR-VITALISATION PROJECT

It is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Thomas Daneau
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

TO OBTAIN rates for a concrete base and the construction of a gazebo or prefabricated structure to submit a project under the FRR-Vitalisation program.

CARRIED

2025-02-040 **13-TARIFS SUR LES PRODUITS DE L'ÉRABLE**

CONSIDÉRANT QUE l'industrie de l'érable est un pilier économique important pour notre région, soutenant de nombreuses familles et entreprises locales ;

CONSIDÉRANT QUE les produits d'érable sont une fierté culturelle et gastronomique de notre pays, contribuant à notre identité et à notre patrimoine **;**

CONSIDÉRANT QUE l'imposition de tarifs sur les produits d'érable pourrait nuire à la compétitivité de nos producteurs locaux et entraîner une augmentation des prix pour les consommateurs ;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs pourraient également avoir des répercussions négatives sur l'emploi et l'économie locale ;

Il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

DE DEMANDER au gouvernement du Canada et à ses agences de continuer à donner la priorité à cette question et de prendre des mesures immédiates pour soutenir ses producteurs d'érable pendant cette période très critique;

D'ACHEMINER une copie de la résolution à l'honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à monsieur François Legault, premier ministre du Québec, madame Brenda Shanahan, députée fédérale Chateauguay-Lacolle, madame Claude DeBellefeuille, députée fédérale Salaberry-Suroît, madame Carole Mallette, députée provinciale de Huntingdon, à Producteurs et productrice acéricoles du Québec (PPAQ) et à Union des producteurs agricoles (UPA).

ADOPTÉE

MAPLE PRODUCTS TARIFFS

WHEREAS the maple industry is an important economic pillar for our region, supporting many local families and businesses;

WHEREAS maple products are a cultural and gastronomic pride of our country, contributing to our identity and heritage;

WHEREAS the imposition of tariffs on maple products could harm the competitiveness of our local producers and lead to higher prices for consumers;

WHEREAS these tariffs could also have a negative impact on employment and the local economy;

It is moved by Gregg Edwards
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

TO REQUEST the Government of Canada and its agencies to continue to give priority to this issue and to take immediate measures to support its maple producers during this very critical period;

TO SEND a copy of this resolution to the Honourable Justin Trudeau, Prime Minister of Canada, to Mr. François Legault, Premier of Quebec, Ms. Brenda Shanahan, Member of Parliament for Chateauguay-Lacolle, Ms. Claude DeBellefeuille, Member of Parliament for Salaberry-Suroît, Ms. Carole Mallette, Member of Parliament for Huntingdon, to Producteurs et productrice acéricoles du Québec (PPAQ) and to Union des producteurs agricoles (UPA).

CARRIED

2025-02-041 **TARIFS POUR LE MONDE AGRICOLE**

Il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Michael Allen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

DE PRÉPARER une résolution sur les tarifs pour le monde agricole.

ADOPTÉE

RATES FOR THE AGRICULTURAL COMMUNITY

It is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

TO PREPARE a resolution on rates for the agricultural community.

CARRIED

14- PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

Les citoyens présents dans la salle sont invités à poser leur question / Citizens in the room in the room are invited to ask their questions.

2025-02-042 **15-FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Chelsea Sutton
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la séance soit levée à 20h50.

ADOPTÉE

15-CLOSURE OF THE MEETING

It is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Chelsea Sutton
And unanimously carried by the Councillors present, the Mayor did not vote.

That the meeting be adjourned at 08:50 p.m.

CARRIED

Hélène Lavallée Mairesse Mayor	**Mylène Vincent** Directrice générale greffière-trésorière par intérim Director General and Clerk-treasurer Interim

Je, Hélène Lavallée, mairesse de la Municipalité du Canton de Havelock, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**En cas de contradiction entre la version française et la version anglaise du présent document, la version française prévaut. In the event of contradiction between the French and English version of this document, the French version prevails **